

Mémoire pour le BAPE**Projet de parc éolien de L'Érable****Présenté par la municipalité de Saint-Ferdinand****Saint-Ferdinand****10 décembre 2009****ST-FERDINAND** 

AVANT-PROPOS

Nous remercions le Bureau d'audiences publiques de nous permettre d'émettre une opinion envers le projet de développement éolien sur notre territoire. Nous considérons essentiel le rôle joué par la commission dans le processus d'analyse des préoccupations du milieu afin qu'elle puisse juger de la recevabilité environnementale du projet auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Lyne Beauchamp.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	2
Introduction	4
Présentation de la municipalité de Saint-Ferdinand	5
Historique du projet	6
Impacts économiques	7
La création de nouveaux emplois	7
Les différentes retombées économiques	7
Les redevances.....	7
Fond municipal	7
Redevances aux propriétaires	7
Fond de visibilité.....	8
Développement touristique.....	8
Développement agricole et forestier	8
Impacts sociaux.....	9
Conclusion	11
Annexe 1	12
Annexe 2	14

INTRODUCTION

La municipalité de Saint-Ferdinand est fière de participer au développement du projet de parc éolien sur son territoire, car il s'agit pour la municipalité d'une opportunité unique d'exploiter ses ressources naturelles tout en favorisant le développement d'une énergie verte et durable.

Depuis la fermeture de l'hôpital St-Julien, la municipalité de Saint-Ferdinand a connu une période de morosité économique importante. En fait, c'est près de 500 emplois dans la fonction publique que la municipalité a perdu.

De plus, notre secteur connaît présentement une période de dévitalisation majeure entraînant un exode des jeunes que nous ne pouvons malheureusement contenir, en raison du manque d'emplois spécialisés. Depuis 1981, la municipalité a perdu près de 30 % de sa population passant de 3050 habitants à 2 159 habitants.

C'est pourquoi le projet de parc éolien arrive dans une période cruciale. Le projet, qui représente un investissement de plus de 400 millions de dollars, apportera un nouveau souffle à la région et de nombreux entrepreneurs locaux pourront tirer profits de cet important projet. Ainsi, ce n'est pas seulement quelques propriétaires mais l'ensemble de la collectivité qui pourra tirer avantage des nombreuses retombées créées par l'implantation du parc éolien.

Dans ce mémoire, nous vous ferons part des différents impacts que pourra avoir le projet éolien de L'Érable sur le développement économique et social de notre milieu.

PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

La municipalité de Saint-Ferdinand est située dans la région du Centre-du-Québec, soit plus précisément dans la MRC de L'Érable.

Née de la fusion de trois municipalités, Bernierville, Saint-Ferdinand et Vianney, la municipalité de Saint-Ferdinand compte actuellement 2 159 habitants, ce qui représente un peu moins de 10% de la population totale de la MRC de L'Érable.

Elle possède une superficie de 137,07 kilomètres carrés, soit 10, 7% de l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable.

Son territoire est composé des hauts reliefs appalachiens et d'une plaine littoral de part et d'autre du lac William et de la rivière Bécancour,

La municipalité de Saint-Ferdinand possède plusieurs producteurs acéricoles ainsi que de nombreuses productions agricoles et forestières. La villégiature a connu une forte expansion à proximité du lac William.

On y retrouve l'hôpital St-Julien fondée en 1870, lequel cessa ses activités en 2003, après quelques années d'exploitation comme établissement de soins de longue durée.

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand est composé de :

Donald Langlois, maire

Clermont Tardif, conseiller du district #1

Jean-Claude Gagnon, conseiller du district #2

Gérard Garneau, conseiller du district #3

Renée Vigneault, conseiller du district no 4

Bernard Barlow, conseiller du district #5

Guylaine Blondeau, conseillère du district #6

HISTORIQUE DU PROJET

C'est en 2005 que le conseil municipal de la municipalité de St-Ferdinand a pris connaissance pour la toute première fois de la prospection dans les secteurs de Sainte-Sophie-d'Halifax et de Saint-Ferdinand pour la création d'un parc éolien. À l'époque, la compagnie EOL rencontrait des propriétaires de terrains ayant un potentiel éolien afin de leur faire signer un contrat d'option. Dès lors, le conseil municipal de Saint-Ferdinand conseilla aux citoyens de la municipalité d'attendre avant de signer un contrat d'option (voir l'article dans le journal municipal du mois de juin 2005) et il s'est immédiatement informé auprès de la MRC de L'Érable afin d'obtenir plus de renseignements sur le sujet.

C'est aussi à partir de ce moment que nous avons demandé à la MRC de l'Érable de prendre en charge la coordination du projet et de tout le processus de consultation puisqu'il s'agissait d'un projet à caractère régional étant donné que trois municipalités de la MRC étaient concernées dans le dossier.

Entretemps, un comité de citoyen s'est formé et le conseil municipal a aussitôt nommé un conseiller qui s'est joint au comité. C'est d'ailleurs en collaboration avec ce comité de citoyens, que la MRC a organisé une rencontre à Sainte-Sophie-d'Halifax afin de déterminer les normes à intégrer dans un futur règlement de contrôle intérimaire (RCI) régissant l'implantation d'éoliennes sur notre territoire.

À l'époque, quelques maires de la MRC de L'Érable, surtout les maires concernés par le projet éolien, ont assistés à un colloque sur l'énergie éolienne à Rimouski et par le fait même, ont visité le parc éolien de Cap Chat.

Après des pourparlers entre la MRC et les municipalités, nous avons convenu d'accepter le projet éolien avec les réglementations établies par le conseil et la MRC.

À partir de ce moment, un comité de travail a été formé conjointement avec la MRC, l'UPA, la Fédération des propriétaires forestiers du Québec et les maires concernés afin d'entreprendre des négociations avec le promoteur de l'époque soit la compagnie Geilectric. De ces négociations est née l'entente signée le 9 mai 2007 entre les différents signataires et qui déterminait les différentes redevances.

À l'été 2007, la municipalité a signée des ententes avec le promoteur concernant l'attribution de fonds compensatoire mais aussi concernant les engagements et les responsabilités du promoteur associés au projet éolien.

Le 6 août 2007, le conseil appuie par résolution l'implantation sur une portion de son territoire du projet éolien de l'Érable, d'une puissance maximale de 100 MW et supportant les activités de développement de ce projet soumis par la compagnie GÉILECTRIC inc. et mentionnant que la municipalité n'ajoutera pas de réglementation municipale additionnelle à la réglementation inscrite au RCI no 270 de la MRC de l'Érable pour l'encadrement du projet éolien de GÉILECTRIC inc.

Par la suite, soit à la fin de l'été 2007, Geilectric annonce aux municipalités et à la MRC de L'Érable que le projet a été vendu à la société Enerfin.

Finalement, le 15 mai 2008, Hydro-Québec annonce que le projet a été retenu parmi tous les projets présentés.

IMPACTS ÉCONOMIQUES

Notre région est durement touchée par l'exode des jeunes et la précarité des emplois depuis la fermeture de l'hôpital Saint-Julien. Le conseil municipal de Saint-Ferdinand croit que le projet éolien peut apporter d'importantes retombées économiques pour sa communauté. En fait, le projet représente une opportunité unique de diversifier notre économie.

Les revenus supplémentaires anticipés par l'implantation du projet auront des répercussions directes pour la municipalité car ces sommes seront redistribuées localement pour répondre aux besoins en services et en infrastructures exprimés par la population ou pour palier aux responsabilités toujours croissantes qui nous sont confiées par le gouvernement du Québec.

LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS

Lors de la phase de construction c'est plus de 500 emplois qui seront à combler sans compter les 20 à 25 postes permanents qui seront créés lors de la mise en service du parc. Pour une municipalité qui connaît une période de dévitalisation cet aspect devient très important.

LES DIFFÉRENTES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Lors de la construction, plusieurs entreprises locales auront la chance d'obtenir d'importants contrats pour la réalisation de ce vaste projet puisque le promoteur fera appel à la sous-traitance pour certains travaux, comme par exemple, pour la construction de 26 km de nouveaux chemins, pour l'agrandissement de 11 km de chemin, pour le renforcement de 52 km de chemins publics, pour le déboisement de 80 hectares, etc. La majorité de ces travaux pourront être effectués par des entreprises locales puisque nous possédons l'expertise nécessaire pour accomplir ces travaux

LES REDEVANCES

FOND MUNICIPAL

L'entente signée le 9 mai 2007, prévoit l'octroi de redevances de 1000\$ du mégawatt installé, soit un montant annuel de 100 000\$, aux municipalités concernées par le projet. Ce qui représente plus de 60 000\$ pour la municipalité de Saint-Ferdinand. Ce montant pourra servir à refaire le réseau routier au pourtour du parc ou encore nous permettre d'améliorer nos infrastructures telles que le centre de ski fond. Il pourrait même contribuer à développer une piste cyclable autour du lac William ou encore une piste de vélo de montagne sur les tracés de ski de fond existants.

REDEVANCES AUX PROPRIÉTAIRES

Aussi, le projet générera jusqu'à un million de dollar de redevances par année et ce, pendant 20 ans. Une bonne partie de ces redevances seront réinvesties directement dans la communauté. D'ailleurs, lorsque la prospérité d'un village s'accroît, c'est généralement toute la communauté qui en bénéficie. De plus, les redevances allouées aux propriétaires des terrains ou une éolienne sera située sont non-négligeables. Cet apport économique est primordial pour nos commerces et services puisque depuis la fermeture de l'hôpital Saint-Julien, le développement économique de la municipalité a éprouvé de sérieuses difficultés et plusieurs commerces ont même dû fermer leurs portes. Aussi, les redevances des propriétaires vont être réinvesties massivement dans l'économie locale puisque la majorité des propriétaires qui verront s'implanter des éoliennes sur leur terre résident dans la municipalité de Saint-Ferdinand. Il s'agit pour la

plupart d'agriculteurs et d'entrepreneurs forestiers. D'ailleurs, une étude réalisée pour l'UPA a démontré que, tous secteurs d'activités confondus, ce sont les agriculteurs qui réinvestissent le plus dans leur communauté.

FOND DE VISIBILITÉ

Toujours dans l'entente signée en mai 2007, le promoteur s'est engagé à verser une contribution volontaire annuelle de 300\$ du mégawatt, soit un montant annuel de 30 000\$, aux différents organismes sans but lucratif du milieu qui œuvrent sur le territoire. Ce fond pourra servir notamment à la réalisation de différentes activités culturelles et sportives.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Selon nous, le développement du parc éolien peut entraîner la possibilité de créer un attrait touristique majeur pour la région. Par exemple, avec l'aménagement de L'Étoile de L'Érable (bâtiment d'accueil réalisé entièrement par le promoteur, ce qui est unique pour tous les projets éolien du Québec), un belvédère pourrait être réalisé afin d'admirer les éoliennes mais aussi le paysage environnant. Actuellement, la région ne possède aucun attrait touristique majeur et l'arrivée de certains parcs éoliens en Gaspésie a amené le développement d'un nouveau tourisme. Comme nous sommes situés à mi-chemin entre Québec et Montréal, cela représente une opportunité intéressante.

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

Dernièrement, la MRC a par ailleurs évalué les impacts du projet sur le milieu agricole et forestier et il en ressort que les bénéfices seront importants notamment pour l'aménagement de la forêt dans les endroits qui sont difficilement accessibles et pour l'accès à l'ensemble du territoire. De plus, l'implantation du parc permettra aux agriculteurs et producteurs de bois d'exploiter leurs propriétés dans sa quasi intégralité.

IMPACTS SOCIAUX

En ce qui concerne l'acceptation sociale, nous sommes conscients que le projet ne peut plaire à l'ensemble de la population. Aussi, nous avons le devoir de respecter l'opinion des résidants locaux puisqu'ils sont les premiers concernés par ce projet, du fait que les éoliennes feront maintenant partie de leur milieu de vie. Toutefois, le conseil municipal a analysé le projet dans sa globalité et c'est pourquoi nous croyons que celui-ci apportera énormément à notre collectivité. Ainsi, sans prendre à la légère les préoccupations des citoyens, que nous considérons légitimes, il importe de remettre dans l'équation, l'impact positif majeur qu'aura ce projet sur l'ensemble de notre communauté.

Afin de concilier les préoccupations de la population, et ce, depuis 2005, la municipalité conjointement avec la MRC a informé et consulté la population à de nombreuses reprises sur ses intérêts à participer au développement du projet de parc éolien. C'est pourquoi nous sommes convaincus aujourd'hui du bien fondé de ce projet pour notre région et sommes confiants quant à la réalisation de celui-ci sur notre territoire.

De plus, il est vrai que les éoliennes auront peut-être un impact sur notre paysage mais ce, au même titre que les lignes de transmission d'énergie, les tours de télécommunication ou toute autre installation de nature humaine. Celles-ci feront partie intégrante de notre patrimoine au même titre que plusieurs grandes industries dans les régions métropolitaines ou encore les mines se trouvant dans des municipalités limitrophes à la nôtre.

Par ailleurs, nous croyons que les dernières élections municipales, qui ont eu lieu le 1^{er} novembre 2009, démontre que la majorité de la population est en faveur du projet car tous les candidats pro-éoliens ont été élus majoritairement et ce avec un taux de participation de près de 75%. De plus, dans le contexte où le projet éolien était au centre de la campagne électorale de 2009, les élections ont pris l'apparence d'un véritable référendum. Aussi, il importe de souligner que le seul candidat sur les trois voulant accéder à la mairie et qui était contre le projet de parc éolien, n'a obtenu que 27% des votes.

Nous sommes aussi conscients que tout projet dérange et qu'il nécessite certaines modifications. À cet effet la municipalité a constamment travaillé à son amélioration. Ce fut notamment le cas pour le dossier du club de ski de fond où la municipalité est intervenue directement dans le dossier après avoir pris connaissance de la problématique entourant les potentiels conflits d'usage entre les futures éoliennes et les pistes du club de ski de fond La Clef des Bois. Le problème résidait dans le fait que les propriétaires ne donnaient plus accès à leur propriété et privaient du même coup les administrateurs du Club de ski de fond de la majorité des tracés. Avec la collaboration du comité de suivi nous avons rencontré les propriétaires pour connaître les motifs de leur refus de donner accès à leurs terres. Les raisons découlaient principalement de la négligence des administrateurs du club dans le suivi avec les propriétaires ainsi que le manque de suivi dans le retrait de l'équipement (balises, refuge, etc.) une fois la saison terminée. Après des pourparlers, nous avons pu obtenir des propriétaires le droit d'accès à leurs terres sous certaines conditions.

Monsieur Bernard Barlow, qui est conseiller à la municipalité de Saint-Ferdinand et administrateur du club de ski de fond *La Clef des Bois* est allé rencontrer personnellement les autres administrateurs afin de voir à la poursuite des activités du club. Après des discussions, les administrateurs ont confirmé qu'ils allaient rendre disponible tous les équipements servant à l'entretien des pistes. Le club de ski de fond organisera sous peu une réunion générale afin qu'un nouveau conseil d'administration soit nommé de manière à

remplacer les administrateurs qui ne veulent plus poursuivre et pour recruter de nouveaux bénévoles afin d'assurer l'entretien des pistes.

Nous sommes la seule municipalité parmi les trois concernées à avoir vu des gens manifester contre le projet lors de séances du conseil. Il faut dire que de nombreux opposants manifestant lors de nos rencontres publiques provenaient de municipalités limitrophes telles Irlande et Sainte-Hélène-de-Chester. Ainsi, par souci de vouloir informer notre population le plus efficacement possible, nous avons changé le lieu des séances du conseil de manière à favoriser une plus grande participation de nos citoyens. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le conseil municipal a continuellement informé sa population par l'entremise du journal municipal (le dossier éolien a été évoqué à plus de 22 reprises dans le journal municipal) ainsi que par les réunions du conseil (le dossier éolien a été au cœur de 17 séances du conseil municipal).

CONCLUSION

Le conseil municipal de St-Ferdinand a longuement réfléchi sur le dossier éolien au cours des dernières années et en regardant notre situation économique, suite à la fermeture de l'hôpital St-Julien et des pertes d'emplois encourus par cette fermeture, nous en sommes venus à la conclusion que le projet ne pourrait être que bénéfique pour notre communauté.

Nous croyons qu'il serait irresponsable de la part du conseil municipal de ne pas considérer ce genre de retombées économiques et c'est une des raisons qui nous incite à appuyer le projet. Bien sûr celui-ci peut être bonifié pour tenir compte des préoccupations des citoyens. C'est pourquoi nous comptons sur les audiences publiques pour améliorer le projet. Il faut aussi mentionner que le comité de suivi du projet de parc éolien de L'Érable travaille continuellement à résoudre certaines problématiques rencontrées et qu'il contribue grandement à l'amélioration globale du projet.

Nous souhaitons fortement qu'il se réalise car il s'agit pour la municipalité d'une opportunité unique de développer nos forces et de favoriser la création d'une prospérité pour nos concitoyens.

Je me joins donc à tous les autres membres de notre conseil municipal pour exprimer officiellement notre appui au développement éolien sur notre territoire.

Donald Langlois, maire de Saint-Ferdinand pour le conseil municipal de Saint-Ferdinand

Vous retrouverez en annexe

- L'historique des résolutions prises par le conseil municipal
- l'ensemble des parutions concernant le dossier éolien dans le journal municipal

ANNEXE 1

HISTORIQUE DES RÉSOLUTION

<u>DATE</u>	<u>ACTION</u>
04-07-2005	Résolution désignant Clermont Tardif comme représentant du conseil municipal au sein du Comité des éoliennes (no 2005-204).
05-12-2005	Résolution approuvant les nominations pour les différents comités (no 2005-365).
07-05-2007	Résolution approuvant le contenu du protocole d'entente entre la MRC de l'Érable, la municipalité de Saint-Ferdinand, la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, la Fédération de l'UPA Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et GÉIELECTRIC et autorisant le conseiller Yvan Langlois à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole ainsi que permettant à la municipalité de se réserver le droit de se retirer dudit projet advenant le cas où ledit projet occasionnerait un bouleversement écologique (no 2007-133)
03-07-2007	Résolution approuvant le contenu du protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Ferdinand et GÉIELECTRIC et autorisant le maire à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole (no 2007-203).
03-07-2007	Résolution par laquelle la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à destiner une somme de 1000 \$ par mégawatt au Fonds d'acceptabilité sociale qui sera destinée aux propriétaires les plus touchés par le projet du parc éolien le tout en conformité des lois qui régissent les municipalités (no 2007-204).
03-07-2007	Résolution approuvant le contenu du protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Ferdinand et GÉIELECTRIC concernant les engagements associés au projet éolien et autorisant le maire à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole (no 2007-205).
06-07-2007	Transmission à GÉIELECTRIC de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur pour le projet éolien de l'Érable et de l'entente concernant les engagements associés au projet éolien de l'Érable dûment signées.
06-08-2007	Résolution appuyant l'implantation sur une portion de son territoire du projet éolien de l'Érable, d'une puissance maximale de 100 MW et supportant les activités de développement de ce projet soumis par la compagnie GÉIELECTRIC inc. et mentionnant que la municipalité n'ajoutera pas de réglementation municipale additionnelle à la réglementation inscrite au RCI no 270 de la MRC de l'Érable pour l'encadrement du projet éolien de GÉIELECTRIC inc. (no 2007-233).

- 28-08-2007 Transmission à GÉIELECTRIC de l'avis de conformité concernant l'utilisation des emprises publiques pour le passage d'un réseau collecteur d'énergie électrique dans le cadre du projet éolien.
- 05-05-2008 Résolution approuvant les nominations pour les différents comités (no 2008-132).
- 04-08-2008 Résolution confirmant le consentement de la municipalité de Saint-Ferdinand à la cession par GÉIELECTRIC à Les Éoliennes de l'Érable inc. de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur pour le projet de l'Érable et de l'entente concernant les engagements associés au projet éolien de l'Érable et autorisant le maire à signer pour et au nom de la municipalité le document requis (no 2008-244).
- 27-10-2008 Transmission à GÉIELECTRIC de la lettre de consentement concernant la cession du protocole d'entente entre la MRC de l'Érable, les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste, la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région du Québec et GÉIELECTRIC inc.
- 03-11-2008 Résolution pour s'informer auprès de Ruralys relativement à leur plan de caractérisation du paysage pour un projet éolien et du coût d'une telle étude (no 2008-354).
- 18-06-2009 Résolution approuvant le contenu de l'entente de service relative au parc éolien de l'Érable entre la MRC de l'Érable, la municipalité de Saint-Ferdinand, la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste et Les Éoliennes de l'Érable inc. et autorisant le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente (no 2009-06-200).
- 30-06-2009 Réception du Club des Motoneigistes du Lac William inc. d'une lettre soutenant la démarche entreprise pour l'implantation d'éoliennes à Saint-Ferdinand.
- 31-07-2009 Transmission à Les Éoliennes de l'Érable de l'autorisation de réaliser sept forages sur les voies de circulation : route Langlois, 6^e Rang et 4^e Rang.
- 31-08-2009 Résolution appuyant la demande d'autorisation de Les Éoliennes de l'Érable auprès de la CPTAQ (no 2009-08-255).
- 22-09-2009 Réception du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand d'une résolution d'appui au projet des Éoliennes de l'Érable.
- 01-10-2009 Résolution demandant au Comité de suivi du projet éolien de la MRC de l'Érable de s'assurer que la quantité et la qualité des sources, puits artésiens, réservoirs d'eau potable du bâtiment St-Julien ne soient pas altérés par l'implantation des éoliennes à proximité et informant Les Éoliennes de l'Érable qu'elle sera tenue responsable de tous dommages pouvant survenir aux sources, puits artésiens et réservoirs d'eau potable du bâtiment St-Julien (No 2009-10-298).

ANNEXE 2

PARUTIONS DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

<u>DATE</u>	<u>MESSAGE</u>
Junin 2005 Vol. 4, no 12	<p>Le maire met en garde tous les citoyens qu'avant de signer une entente pour des éoliennes, ils devraient s'informer au bureau de la municipalité ou bien à la MRC de l'Érable. Normalement, les investisseurs devraient faire affaire avec la MRC de l'Érable.</p>
Juillet 2005 Vol. 5, no 1	<p>Résumé de certaines décisions du conseil : résolution désignant Clermont Tardif comme représentant du conseil municipal au sein du Comité des éoliennes.</p>
Septembre 2005 Vol. 5, no 3	<p>Le maire mentionne que le gouvernement du Québec a décidé de miser sur l'énergie nouvelle en développant un réseau de parcs d'éoliennes dans plusieurs régions de son territoire.</p> <p>Des équipements d'essais ont été installés sur quelques sites dont à Ste-Sophie et Vianney afin de mesurer la vélocité des vents pour connaître leurs potentiels de développement d'éolienne. Hydro-Québec lancera bientôt des appels d'offres pour obtenir des mégawatts d'énergie via l'exploitation de parcs d'éoliennes.</p> <p>Divers promoteurs sont donc intéressés à mettre en place des parcs afin de répondre aux demandes d'Hydro-Québec et de constituer des projets profitables. Certains de ces promoteurs ont donc débuté en informant nos citoyens et en leur proposant des ententes.</p> <p>Afin de prendre des décisions éclairées les citoyens concernés se sont regroupés en comité avec la présence d'un observateur de la municipalité de Ste-Sophie et d'un de St-Ferdinand et ce à la demande des promoteurs. Ce comité travaille donc à rechercher des informations pour que les propriétaires, les municipalités et les promoteurs puissent tous y trouver leur comble dans les ententes à être négociées. Plusieurs facteurs doivent être pris en considération et les discussions entre la municipalité de St-Ferdinand et les promoteurs sont déjà bien encourageantes.</p> <p>L'un des promoteurs s'est même engagé par écrit à participer aux dépenses supplémentaires qui pourraient être occasionnées par le trafic lourd sur notre</p>

réseau municipal. Cet aspect n'est donc pas un empêchement à l'implantation de ce projet prévu pour la période entre 2009 et 2014.

Ce dossier est donc à ses débuts et nous vous tiendrons informés des futurs développements.

Mars 2006

Vol. 5, no 8

La rédaction : Des discussions très fertiles se déroulent maintenant à la MRC concernant le projet éolien dans l'Érable. Plusieurs scénarios sont étudiés favorisant la participation financière de la MRC, de la municipalité et d'une coopérative de propriétaires fonciers et/ou actionnaires.

Des retombées financières très avantageuses peuvent être envisagées se démarquant de beaucoup d'offres minimales offertes par les compagnies de prospection.

Des nouvelles intéressantes dans le prochain journal municipal.

Avril 2006

Vol. 5, no 9

La rédaction : Depuis l'automne dernier des promoteurs rencontrent individuellement des propriétaires fonciers pour leur présenter les avantages financiers que représenteraient des éoliennes installées sur leurs terrains. Sans nier ces avantages, la municipalité veut informer toutes et tous les propriétaires qu'il y a peut-être divers aspects qu'il faut regarder avant de signer des contrats très engageants avec les promoteurs.

D'abord, il faut avoir de meilleures informations sur les perspectives, prometteuses des éoliennes.

Un comité municipal de pair avec la MRC, l'UPA et un responsable de projet éolien sont à préparer des rencontres dans les semaines prochaines avec les propriétaires fonciers intéressés par le dossier éolien.

Ces rencontres pourraient débuter dans la semaine du 23 avril et suivantes.

En attendant ces rencontres d'informations, on vous demande de ne pas vous engager par contrat avec des promoteurs éoliens.

Juillet 2006

Vol. 5, no 12

La rédaction : Une étude danoise a démontré qu'une éolienne devient rentable en trois ou quatre mois seulement. Pour parvenir à cette conclusion, elle a utilisé une technique appelée « analyse du cycle de vie » (ACV). L'ACV d'une éolienne permet de calculer le temps nécessaire à son « remboursement énergétique ». On inclut plusieurs éléments dans ce calcul de l'énergie dépensée : l'extraction des matériaux (par exemple, le fer pour l'acier du mât),

leur acheminement et leur transformation, la fabrication de l'éolienne, son entretien ainsi que sa destruction. Au cours de sa vie (environ 20 ans), une éolienne produira même 80 fois l'énergie mobilisée pour elle. À titre de comparaison, une centrale nucléaire ne produit, au cours de son existence, que six fois l'énergie dépensée pour sa construction et son fonctionnement. Et tout ça, sans compter son démantèlement et la gestion de ses déchets (Science et Vie Junior).

Août 2006

Vol. 6, no 1

Résumé de certaines décisions du conseil : des rencontres ont eu lieu entre les représentants U.P.A., propriétaires forestiers, la M.R.C. et le promoteur éoélectrique concernant un protocole d'entente pour le développement éolien. D'autres rencontres et informations sont à venir.

Avril 2007

Vol. 6, no 9

Résumé de certaines décisions du conseil : une rencontre d'informations entre les trois municipalités concernées par le projet éolien et la MRC de l'Érable qui pilote le dossier aura lieu le 4 avril à Ste-Sophie d'Halifax. Les maires et conseillers de Ste-Sophie d'Halifax, St-Pierre-Baptiste et St-Ferdinand étudieront un projet d'entente entre la MRC de l'Érable et la compagnie éolienne Géielectrique.

Juillet 2007

Vol. 6, no 12

Résumé de certaines décisions du conseil : approbation des ententes entre la municipalité et Géielectric inc. pour la contribution volontaire du promoteur pour le projet éolien et les engagements associés audit projet.

Août 2007

Vol. 7, no 1

Résumé de certaines décisions du conseil : le conseil accepte l'implantation sur une partie de son territoire du projet éolien de la compagnie Géielectric inc. selon la réglementation du règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de l'Érable.

Septembre 2007

Vol. 7, no 2

Le maire mentionne que pour ce qui est de la MRC, le projet des éoliennes a été déposé le 18 septembre dernier et au printemps 2008, nous saurons si le projet est retenu ou non. Les éoliennes sont prévues pour 2011 car pour pouvoir continuer, nous devons rencontrer toutes les municipalités afin de demander leur compétence municipale.

Mai 2008

Vol. 7, no 10

Le maire mentionne que le projet d'éolienne de 100 mégawatts a été retenu dans la municipalité de Ste-Sophie, St-Pierre-Baptiste et le secteur de Vianney. Je sais que tout ça va déranger et il y aura des audiences du BAPE pour que les gens comprennent bien ce dossier. Puis, ceux qui auront des questions auront tout le temps voulu pour avoir l'information. J'espère que ce projet va se faire dans le respect des citoyens et soyez assurés que je vais faire tout mon possible pour que les règlements soient respectés.

Octobre 2008

Vol. 8, no 3

Le maire mentionne qu'un groupe de citoyens du secteur Vianney a rencontré le comité éolien de la municipalité de Saint-Ferdinand pour faire connaître leurs inquiétudes face à l'implantation de ces grandes tours. Soyez assurés que nous serons vigilants dans ce domaine et merci de votre confiance (photo).

Novembre 2008

Vol. 8, no 4

Le maire mentionne qu'en ce qui concerne le dossier des éoliennes une rencontre a eu lieu le 12 novembre à la MRC de l'Érable avec la compagnie espagnole Enerfin. La majorité des maires de la MRC assistait à cette rencontre ainsi que M. Clermont Tardif et moi-même. Lors de cette rencontre, les objectifs fixés dès le départ ont été réalisés soit :

1. établir un premier contact avec la compagnie et ses représentants
2. avoir une présentation du projet éolien
3. transmettre nos principales préoccupations et les réserves du milieu face à certains impacts appréhendés comme par exemple le bruit et la saturation du paysage
4. le témoignage de notre intérêt à s'impliquer plus activement.

La presque totalité des maires de la MRC de l'Érable, M. Clermont Tardif ainsi que moi-même avons finalement eu l'occasion de rencontrer formellement les représentants de l'entreprise Enerfin.

Lors de cette rencontre, nous avons abordé l'impact appréhendé sur le paysage, notons qu'une simulation visuelle animée avec des prises de vue à différents endroits du territoire de St-Ferdinand et Ste-Sophie nous a été présentée. Nous avons abordé la question avec de la technologie d'Enercon, qui est l'entreprise allemande sélectionnée pour fournir les éoliennes au projet. Selon les dires d'Enerfin, ces éoliennes sont parmi les plus silencieuses au monde pour plusieurs raisons : tour en partie en béton, absence de transmission à l'intérieur du rotor, vitesse de rotation plus lente...

Nous ne vous cacherons pas que nous sommes restés quelque peu sur notre appétit mais nous avons eu l'assurance que toute l'information détaillée sera connue d'ici peu, grâce au dépôt d'un avis de projet.

Nous avons aussi souligné à Enerfin que certains impacts appréhendés préoccupaient plusieurs citoyens de St-Ferdinand, comme ceux relatifs au bruit, aux infrasons et au paysage. L'entreprise nous a témoigné de sa sensibilité face à ces questions et elle a pris bonne note des préoccupations du comité de citoyens. Nous avons pris connaissance du bruit potentiel généré par les éoliennes grâce à une carte qui illustre le potentiel de décibel émis. Fait à noter, Enerfin prévoit l'enfouissement de tous les fils sans exception jusqu'à la sous-station qui est prévue aux limites de Ste-Sophie et de St-Ferdinand.

Décembre 2008

Vol. 8, no 5

La rédaction : Après plusieurs mois d'attente, plus d'une soixantaine de propriétaires ont répondu à l'invitation de dernière minute de la compagnie éolienne Enerfin de venir assister à la première rencontre d'information avec la population concernant le parc éolien de l'Érable.

Après une simulation visuelle concernant le projet éolien dans notre municipalité, la compagnie nous a informé de ses différentes expériences et de son savoir-faire en la matière.

Puis vint la période d'échange avec l'assistance; c'est à ce moment que les nombreuses appréhensions des propriétaires et résidants se sont manifestées. Plusieurs ont reçu des explications satisfaisantes et conviennent de continuer leurs échanges; d'autres sont demeurés inquiets devant l'impact de ces grandes structures de 85 mètres munies de 3 grandes palmes.

Même se ces éoliennes de grande puissance (2MW) sont les plus silencieuses (Enercon E-8²), même si elles n'utilisent pas de mécanisme multiplicateur (transmission); elles demeurent de grandes inconnues qu'il nous semble normal d'appréhender la venue!

La compagnie Éoliennes de l'Érable manifeste beaucoup d'ouverture au dialogue et aux échanges avec la population : « C'est la première rencontre, il y en aura d'autres » nous dit M. Charles Lasteyrie. « Nous voulons faire du parc éolien de l'Érable notre marque de commerce en Amérique du Nord »

Tout au long des échanges, la compagnie a manifesté la même philosophie : « réussir la meilleure intégration de nos activités, en protégeant l'environnement et en respectant ses habitants » (extrait du document)

La municipalité va demeurer très attentive aux doléances de ces citoyens et va nécessairement mettre plus d'emphase sur ce projet d'envergure de près de 400 millions \$.

En terminant, 50 lieux ont été sélectionnés initialement pour l'emplacement d'éoliennes, 21 lieux supplémentaires sont dans le tracé du projet pour pallier à toutes éventualités qui pourraient survenir.

Janvier 2009

Vol. 8, no 6

Le maire mentionne que dans le dossier des éoliennes de l'Érable, je crois que la population est favorable à ce projet, mais elle se questionne sur les futurs sites d'emplacement de ces éoliennes. Comme maire de la municipalité de Saint-Ferdinand, je crois que nous devons penser à la rentabilité que ces montagnes vont rapporter aux propriétaires de ces terrains et à la municipalité, tout en respectant les gens qui restent aux alentours de ces belles montagnes. Par contre, il faut travailler ensemble dans ce dossier pour conserver le plus d'éoliennes possibles sur notre territoire.

Février 2009

Vol. 8, no 7

Le maire mentionne que suite à plusieurs rencontres et discussions avec les concitoyens concernant le projet éolien dans le secteur de Vianney, je comprends leurs questionnements sur l'emplacement de ces éoliennes car c'est eux qui vont vivre à côté de ces machines. Il faut comprendre aussi qu'il y aura des retombées économiques très importantes que la municipalité va recevoir. Il ne faudrait pas oublier que ces retombées économiques seront réinvesties dans la municipalité. Rappelez-vous qu'avant chaque budget annuel, on demande de plus en plus de sous pour l'amélioration des routes, donc avec ces retombées économiques importantes, il serait plus intéressant pour la municipalité de faire des améliorations routières sans augmenter les taxes. Donc, un avantage intéressant qui servira pour nous tous citoyens et citoyennes.

Mai 2009

Vol. 8, no 10

Le maire mentionne qu'une rencontre a eu lieu au Manoir du Lac le 7 mai concernant le dossier des éoliennes. Beaucoup de participants se sont exprimés en apportant des points importants et d'autres qui trouvent les éoliennes dérangeantes pour eux. Je pense que c'est un projet important pour notre région et qu'il doit être fait dans le respect des deux parties.

Juin 2009

Vol. 8, no 11

La rédaction : « Oui à l'éolien, mais pas à tout prix » C'est le titre de l'article paru dans la revue Quorum (sept.-oct. 2007) de la FQM.

« Les promoteurs voient grand (...) on est d'accord pour une consommation locale seulement, pas pour l'exportation »... dit le directeur général adjoint de la municipalité M. Jeannot Gagnon.

Un rapport émanant des consultations publiques (...) démontre que la population des Îles-de-la-Madeleine est « ouverte aux compromis » mais à condition que chaque projet fasse l'objet d'une consultation et qu'il respecte le paysage et la qualité de vie.

Il y a beaucoup de sagesse aux Îles!

Juillet 2009

Vol. 8, no 12

Le maire mentionne : Je sens un déchirement de la population à ce qui concerne le dossier des éoliennes. Je sais que certains sont contre et d'autres pour. Je vous demanderai de faire tout votre possible pour vous respecter entre vous. Depuis l'annonce de ce projet éolien plusieurs rencontres ont eu lieu. Depuis 2005, la municipalité ainsi que la MRC de l'Érable ont rencontré des intervenants pour prendre certaines décisions en lien avec l'UPA, la Fédération des Producteurs de Bois ainsi que les propriétaires de ces terres. Il y a même eu des assemblées publiques.

Il est certain que le paysage va changer d'aspect. Est-ce que ce sera plus beau ou plus laid? Tout dépend de nos goûts. Je crois pour ma part qu'il faut s'en servir au niveau touristique. À North Cape, il existe un parc éolien et eux le vendent comme attrait touristique, il passe plus de 60 000 visiteurs annuellement. Le gouvernement y a aménagé un restaurant et une boutique. Ces commerces affichent un volume de vente de 260 000 \$ par année. Ce qui n'est pas négligeable. Et nous pourquoi ne pas le vendre avec une visite au parc éolien et le jumelé avec nos attraits touristiques de la région!

Pour ce qui concerne l'évaluation des résidences, une étude faite en 2003 aux États-Unis a démontré qu'après une certaine baisse, les résidences ont vite repris leurs valeurs suite à l'implantation du projet.

Il est certain qu'il va y avoir des retombées économiques dans le milieu et je continue à croire que ces retombées devraient être redistribuées dans le secteur du parc éolien. Je vais continuer de travailler avec le comité de suivi à ce que ce projet se construise de façon respectable pour tous les citoyens.

Septembre 2009

Vol. 9, no 2

Résumé de certaines décisions du conseil : demande à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec de se prononcer sur l'Étude d'impact sur l'environnement préparée par SNC-Lavalin relative au projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable.

Octobre 2009

Vol. 9, no 3

Résumé de certaines décisions du conseil : la municipalité demande au comité de suivi du projet éolien de la MRC de l'Érable de s'assurer que la quantité et la qualité des sources, puits artésiens, réservoirs d'eau potable du bâtiment St-Julien ne soient pas altérés par l'implantation des éoliennes à proximité et informe les Éoliennes de l'Érable qu'elle sera tenue responsable de tous dommages pouvant survenir aux sources, puits artésiens et réservoirs d'eau potable du bâtiment St-Julien.